

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement
de SAVERNE

COMMUNE DE SINGRIST
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 mai 2015

Nombre de
Conseillers
élus
11

Sous la présidence de Madame le Maire Béatrice
LORENTZ.

Nombre de
Conseillers
en fonction
10

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs :

BOEHM Alain, CHARDON Christine, ENGEL Isabelle,
FRIEDRICH Jean-Louis, GUNTHNER Stéphane,
HALFTERMEYER Dominique, PAULEN René,
SCHLEGEL Audrey,

Conseillers
Présents
9

Absent(e)(s) : THOMAS Olivier, ayant donné procuration
à Mme LORENTZ

En présence de :

LUCAIRE Johanna, Secrétaire de mairie.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du PV du 31 mars 2015
- 3) Agence Technique d'Ingénierie Publique :
 - a) Adhésion en tant que membre fondateur
 - b) Approbation des statuts
 - c) Demande de création de l'ATIP à M. le Préfet
 - d) Désignation des électeurs
- 4) Acceptation d'un chèque Groupama relatif au sinistre lampadaire Salle Plurifonctionnelle
- 5) Divers et informations.

1. Désignation d'un secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal désigne comme secrétaire de séance BOEHM Alain.

2. Approbation de la séance du 31 mars 2015 :

Le procès-verbal de la séance du 31 mars 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3. Agence Technique d'Ingénierie Publique :

La Commune de Singrist a validé le principe de mutualisation de l'ingénierie publique entre le Département du Bas-Rhin, les Communes et les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, et son adhésion en tant que membre fondateur à une Agence Territoriale d'Ingénierie Publique au service de cet objectif.

Suite aux retours des Communes et groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics qui souhaitent adhérer à la future Agence Territoriale d'Ingénierie Publique, il vous est maintenant proposé de prendre une délibération concordante avec l'ensemble des membres fondateurs pour approuver formellement les statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique sous la forme d'un Syndicat mixte ouvert à la carte et pour demander à M. le Préfet du département de prendre l'arrêté portant création du Syndicat mixte «Agence Territoriale d'Ingénierie Publique».

L'objectif est la création juridique du Syndicat mixte au 1er juillet 2015 pour une mise en service effective au 1er janvier 2016. La convention précisant les modalités d'élections du Comité syndical est également jointe à ce rapport pour approbation.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

a) Adhésion en tant que membre fondateur :

Décide d'adhérer au syndicat mixte ouvert à la carte -Agence Territoriale d'Ingénierie Publique- en tant que membre fondateur, dans les conditions fixées par les statuts annexés à la présente délibération.

Il prend acte des caractéristiques suivantes du Syndicat mixte :

- le Syndicat mixte prendra la dénomination -Agence Territoriale d'Ingénierie Publique- et son siège sera fixé à l'Hôtel du Département, place du quartier blanc à Strasbourg

- le Syndicat mixte Agence Territoriale d'Ingénierie Publique aura pour objet :

1 - Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,

2 - L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme

3 - L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,

4 - La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,

5 - La tenue des diverses listes électorales,

6 - L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,

7 - Le conseil juridique complémentaire à ces missions.

-le Comité du Syndicat mixte «Agence Territoriale d'Ingénierie Publique» sera composé de :

. 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour le Département du Bas-Rhin

. 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics

. 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour les communes

Il décide également des dispositions suivantes :

b) Approbation des statuts :

- Approuve les statuts annexés à la présente délibération
- Approuve les dispositions du document ci-annexé précisant les principes et les modalités d'élection du premier collège communal et du premier collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, siégeant au sein du premier comité syndical

c) Demande de création de l'ATIP à M. le Préfet :

- Demande au Préfet du département du Bas-Rhin de prendre l'arrêté portant création du Syndicat mixte Agence Territoriale d'Ingénierie Publique

d) Désignation des électeurs :

- Désigne Mme LORENTZ Béatrice en qualité d'électeur titulaire et M. PAULEN René en qualité d'électeur suppléant, appelé à voter pour la désignation des délégués du collège des communes. A ce titre Mme LORENTZ Béatrice et M. PAULEN René sont éligibles en tant que délégué du collège des communes.

Dit que :

La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois.

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Saverne
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes

Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les statuts énoncés ci-dessus
- de demander la création de l'ATIP à Mr le Préfet
- désigne ses électeurs en qualité de délégués du collège des communes

à 9 voix pour et une abstention.

4. Acceptation d'un chèque GROUPAMA :

Madame le Maire expose les dégâts occasionnés par l'essai de vol de câble en cuivre à deux lampadaires de la Salle Plurifonctionnelle. Après avoir déposé plainte auprès de la Gendarmerie et après avoir reçu le devis des réparations par la Société S2EI pour un montant de 1 461,60 € TTC et après la visite de l'expert de GROUPAMA, nous avons reçu un chèque d'un montant de 906,60€ net franchise déduite concernant le mobilier urbain de 555€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter le chèque à l'unanimité des membres présents.

5. Marché « Plateaux surélevés RD 117 – RD 91 » attribution du marché :

Madame le Maire expose les obligations de procéder à l'installation de ces deux plateaux qui étaient prévus lors de l'acceptation des permis du lotissement « Le Vallon » ainsi que celui de la Salle Plurifonctionnelle par la DDT et le Conseil Général en 2011 et 2012.

Monsieur Stéphane GUNTHNER présente les différentes offres reçues à savoir :

- *LOT N° 1 Plateau surélevé sur la RD 117 sortie Singrist vers Salenthal :*

ENTREPRISES	ADAM TP	COLAS	RAUSCHER	GCM	DIEBOLT	LINGENHELD	KARCHER
LOT 1	19 058,50 HT	16 417,90 HT	16 511,00 HT	13 177,00 HT	28 184,00 HT	17 858,00 HT	17 040,00 HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

De retenir le devis de l'entreprise COLAS de OSTWALD pour un montant HT de 16 417,90€ et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ces travaux.

- *LOT N° 2 Plateau surélevé sur la RD 917 sortie Singrist vers Romanswiller :*

ENTREPRISES	ADAM TP	COLAS	RAUSCHER	GCM	DIEBOLT	LINGENHELD	KARCHER
LOT 2	20 007,30 HT	15 147,50 HT	17 232,00 HT	13 486,50 HT	27 957,00 HT	21 411,00 HT	18 314,00 HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

De retenir le devis de l'entreprise COLAS de OSTWALD pour un montant HT de 15 147,50€ et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ces travaux.

Mr GUNTHNER, 2^{ème} Adjoint, expose qu'après étude des offres il ressort que l'offre de l'Entreprise COLAS de OSTWALD est la mieux disante rapport qualité/prix. De plus, cette entreprise est la seule à s'être déplacé sur site.

6. Divers et communications :

✓ Rapports d'activités d'assainissement :

Madame le Maire présente aux Conseillers ;

- 1- Le rapport 2013 sur le prix et la qualité du service d'assainissement de Marmoutier
- 2- Le rapport 2013 sur le prix et la qualité du service d'assainissement de la Sommerau

Madame le Maire rappelle que ces documents restent consultables en mairie.

✓ Aménagement arrêt de bus sur RD 117 :

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite au plan et devis émis par le Conseil Départemental pour l'aménagement d'un point d'arrêt de bus sur la RD 117, dans le cadre des travaux de voirie la Maîtrise d'Ouvrage sera effectuée par la Communauté des Communes de Marmoutier-Sommerau.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

✓ Aménagement bute de la Salle Plurifonctionnelle :

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal après avoir pris rendez-vous sur place avec le Conseil départemental concernant l'appartenance du talus et de son aménagement, l'ensemble appartient au domaine public routier départemental, mais nous devons solliciter pour les travaux d'aménagement mais il est bien précisé qu'il va de soi que l'entretien reviendra à ce titre à la commune.

Mr GUNTHNER suggère la mise en place d'un panneau « circulation interdite à tout véhicule motorisé ».

✓ Informations des lettres de remerciements en retour des subventions accordées aux associations : AAPEI et Croix-Rouge.

✓ Madame Jacqueline BEAUVE après constatation sur les lieux, a donné son accord verbal pour nous permettre d'enlever l'imposant arbuste qui risque à la longue d'abîmer le mur du cimetière côté escalier.

Le Conseil Municipal se chargera d'ôter cet arbuste.

✓ Suite au nettoyage de printemps, certaines communes environnantes ont récupérées des pneus usagés. Le SMICTOM va organiser prochainement une opération de ramassage de ces pneus.

✓ Urbanisme :

- Une demande préalable de travaux va être déposée par Mr JACOB Olivier pour l'ajout d'une terrasse devant son restaurant traiteur.
- Une demande de démolition a été déposée par Mr MEYER Laurent pour démolition grange et maison, le dossier est en cours d'instruction au SDAUH.
- Une demande pour la pose d'une piscine semi-enterrée est en cours d'instruction au SDAUH, déposée par Mr GRUNER Fabien le 26/05/2015.
- Mr ZINGARELLI Hubert a déposé une demande préalable de travaux pour l'ajout d'un auvent en bois, accord favorable par la DDT le 10/04/2015.
- La société SIBAR a déposé une demande de modification pour le lotissement « Le Vallon » ; accord DDT le 30/04/2015.

✓ Mme le Maire informe les Conseillers Municipaux :

- que la préparation de la Salle Plurifonctionnelle en vue de son inauguration le 20 juin 2015 se déroulera la veille à partir de 18h.
- le prochain Conseil Municipal se tiendra le mardi 16 juin 2015 à 19h30.

Clôture de la séance à 20h45.